

Arrêté n° 78-2025-07-17-0000 6

**portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2012247-0001 du 31 Août 2012
relatif aux bureaux de vote de la commune de Magny-Les-Hameaux**

**Le préfet des Yvelines,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral et notamment son article R 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012247-0001 du 31 Août 2012 relatif aux bureaux de vote de la commune de Magny-Les-Hameaux ;

Vu la demande formulée le 18 Juin 2025 par le maire de Magny-Les-Hameaux portant sur le transfert définitif du bureau de vote n° 0001 de la commune, l'actuel étant trop étroit ;

Considérant l'absence de modification de périmètre du bureau de vote n° 0001 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote n° 0001 de la commune de Magny-Les-Hameaux est transféré définitivement à l'adresse suivante :

École Rosa Bonheur – 4 rue Ernest Chausson

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Rambouillet et le maire de Magny-Les-Hameaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans la commune.

Versailles, le **17 JUL. 2025**

Le préfet,

**Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète,
secrétaire générale adjointe**

Charlotte Duc-Bragues

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78.010 Versailles cedex

Adresse du public : 1, avenue de l'Europe – Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr